

Deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise du COVID-19: ouverture de la procédure de consultation

Madame la conseillère fédérale,

Nous vous remercions de nous associer à la procédure de consultation citée en titre. Au nom du Gouvernement neuchâtelois, nous sommes en mesure de nous prononcer comme suit à son sujet.

Remarques générales

Le canton de Neuchâtel soutient la prise de position de la CTP concernant le 2^e paquet de mesures COVID19 pour les transports publics. En effet, dans le canton de Neuchâtel, comme ailleurs en Suisse, les effets de la pandémie COVID19 se font encore ressentir dans le secteur des transports publics avec des niveaux de fréquentation qui n'ont pas encore retrouvé les chiffres d'avant la pandémie. Les pertes de recettes dues à cette dernière se poursuivent donc en 2021 et ce, malgré un retour à une certaine normalité.

Le canton de Neuchâtel estime ainsi important que les collectivités publiques continuent d'apporter leur soutien au secteur des transports publics par la prolongation des mesures adoptées en 2020. Nous relevons que ce soutien doit parvenir au plus vite aux entreprises afin d'assurer leur trésorerie et éviter ainsi des situations difficiles. En ce sens, le canton de Neuchâtel partage donc l'avis du Conseil fédéral sur l'urgence de la réponse à donner aux entreprises.

Nous notons que le Conseil fédéral refuse son soutien au secteur du transport local aux motifs que la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes doit être respectée et que l'ampleur financière du problème ne saurait justifier une nouvelle exception. Fort du constat que les effets de la pandémie perdurent en 2021, le canton de Neuchâtel estime qu'il serait justifié que le Conseil fédéral tienne compte dans sa décision de la capacité économique des entreprises concernées, de la même manière qu'il l'a fait pour déterminer s'il y avait lieu de demander des moyens additionnels pour le secteur du transport régional de voyageurs. Les cantons et les communes ne peuvent pas financer seuls ces surcoûts.

Transport régional de voyageurs (TRV)

Nous soutenons la proposition du Conseil fédéral de prolonger la couverture du déficit jusqu'en 2021, aux mêmes conditions qu'en 2020.

Sur la base des éléments en notre possession, nous constatons que les entreprises ont effectivement fortement sollicité les réserves constituées au titre de l'art.36 LTV, pour éponger les déficits 2020 dans le secteur du TRV. En 2021, ces réserves étant très diminuées, de nombreuses entreprises solliciteront plus de soutien auprès des cantons et de la Confédération.

Néanmoins, comme le Conseil fédéral, nous estimons que le crédit résiduel de 200 millions de francs devrait être suffisant pour prolonger un soutien au TRV en 2021.

Transport local (TL)

Sur la base des éléments en notre possession, nous observons que les besoins considérables de 2020 ont mené à un épuisement des réserves des entreprises. Il ne sera dès lors pas possible d'éponger les pertes de recettes dues à la pandémie sur le secteur du TL en 2021. Les cantons et les communes ne peuvent pas financer seuls ces contributions.

Nous estimons que le crédit de 150 millions de francs accordé en 2020 pourrait ne pas être suffisant pour les 2 années. Un état des besoins est demandé.

Demande : La Confédération poursuit son soutien au secteur trafic local en 2021. Afin de déterminer les moyens nécessaires, la Confédération établit un état des besoins en indemnités supplémentaires pour l'année 2021.

Transport touristique (TT)

Compte tenu de la contribution du secteur du transport touristique à l'économie nationale dans diverses régions et du fait que ce secteur a été particulièrement impacté par la pandémie, nous estimons que la poursuite d'un soutien en 2021 est justifiée. Les cantons et les communes ne peuvent pas financer seuls ces contributions.

Nous nous interrogeons sur le fait que les aides COVID19 s'arrêteraient au 30 juin 2021. Au vu de la saisonnalité des activités touristiques, il nous semblerait justifié de poursuivre le soutien jusqu'à la fin de l'année.

Demande : La Confédération poursuit son soutien au secteur trafic touristique en 2021. La période de soutien est prolongée jusqu'à la fin de l'année. De plus, les entreprises de transport touristique soutenues par les cantons et/ou les communes doivent également pouvoir obtenir des soutiens fédéraux.

Transport ferroviaire de marchandises

S'agissant du soutien apporté au transport ferroviaire de marchandises, le canton de Neuchâtel partage l'avis du Conseil fédéral selon lequel il convient de soutenir ce secteur pour couvrir le manque à gagner de 2021.

Monsieur Olivier Baud – chef du service cantonal des transports – se tient à disposition de l'Office fédéral des transports dans la perspective d'éventuelles questions concernant la présente prise de position.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 août 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND